École Sainte-Bibiane

Séance ordinaire
Conseil d'établissement – École Sainte Bibiane

28/09/2026 / 17h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Sainte-Bibiane, tenue le 28 septembre 2026 à 17h30 à l'école Sainte-Bibiane, 5755 13e avenue à Montréal.

Membres (cocher uniquement les membres présents)	
☒Logan Allen, membre parent ☒Anne-Marie Gagnon, membre parent ☒Morgane Marvier, membre parent ☐Stéphanie Plante, membre parent ☒Nathalie Schnitzler, membre parent	☐Isabelle Lambert, membre du personnel ☒Claudelle Legault, membre du personnel ☒Marie-Hélène Rochon, membre du personnel ☐Edna Monfiston, membre du personnel (service de garde) ☐À venir, membre de la communauté
Participent ou assistent également à la séance	**Personne invitée à la séance**
Véronique Piperno, Direction	Maria Sol Terraza, coordonnatrice des programmes pour l'organisme Le point Cardinal

Prise de note par Véronique Piperno

Présidence	Direction

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions
1.	**OUVERTURE DE LA SÉANCE /VÉRIFICATION DU QUORUM**	La direction, Véronique Piperno, déclare la séance ouverte. Il est 17h37.	
2.	**TOUR DE TABLE DE PRÉSENTATION DES MEMBRES**	Chacun des membres se présente brièvement.	
3.	**FORMATION OBLIGATOIRE DU MEQ POUR LES MEMBRES DU CÉ ET FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**	Tous les membres doivent remplir bisannuellement un formulaire d'auto-déclaration. Le lien pour l'année en cours sera envoyé dès que disponible. Les formulaires de déclarations des conflits d'intérêts sont remis à la direction par les membres présents.	

Prise de note par Véronique Piperno

Présidence	Direction

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
4.	**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**	**ORDRE DU JOUR** L'ordre du jour adopté se lit comme suit : 1. Ouverture de la séance / vérification du quorum 2. Tour de table de présentation des membres 3. Formation obligatoire du MEQ pour les membres du CÉ et formulaire de déclaration des conflits d'intérêts 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour 5. Approbation du procès-verbal des séances du 8 et du 23 juin 2026 5.1. Suivi au procès-verbal 6. Partage des rôles 6.1. Présidence 6.2. Vice-présidence 6.3. Représentant au comité de parent 6.4. Substitut au représentant au comité de parents 6.5. Postes pour 2 ans (3) et postes pour 1 an (2) 7. Nomination des membres représentants de la communauté au CÉ (cooptation) 8. Fonctionnement du comité (adoption) 8.1. Règles de régie interne 8.2. Calendrier des séances 8.3. Gestion des communications internes et externes 9. Budgets (Adoption) 9.1. Fonctionnement du conseil 9.2. Perfectionnement du CÉ	**Adoptée à l'unanimité** **(01-CE-28-09-2026)**	**IL EST PROPOSÉ PAR** Logan Allen que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Prise de note par Véronique Piperno

Présidence	Direction

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
		10. Mise à jour des règles de fonctionnement du service de garde (adoption) 11. Levée de fonds – Vêtements promotionnels (adoption) 12. Programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (approbation) 13. Points d'information/rapports 13.1. Direction 13.2. Personnel enseignant 13.3. Service de garde 13.3.1. Présentation du calendrier et tarifs pour les journées pédagogiques 13.4. CIPE 13.4.1. Communication, Padlet, Facebook 14. Levée de la séance		

Prise de note par Véronique Piperno

Présidence	Direction

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
5.	**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 ET DU 23 JUIN 2026**	Suivi au procès-verbal	**Approuvée à l'unanimité (02-CE-28-09-2026)**	**IL EST PROPOSÉ** par Nathalie Schnitzler que les procès-verbaux de la séance du 8 juin 2026, ainsi que celle du 23 juin 2026, soient approuvés avec dispense de lecture et sans modifications.
6.	**PARTAGE DES RÔLES** **6.1. Présidence** **6.2. Vice-présidence** **6.3. Représentant au comité de parent** **6.4. Substitut au représentant au comité de parents** **6.5. Postes pour 2 ans (3) et postes pour 1 an (2)**	Présidence : Nathalie Schnitzler Vice-présidence : Anne-Marie Gagnon Représentant au comité de parents : Morgane Marvier Substitut au représentant au comité de parents : Logan Allen Poste pour 2 ans : - Nathalie Schnitzler - Morgane Marvier - Logan Allen Poste pour 1 an : - Anne-Marie Gagnon - Stéphanie Plante		
7.	**NOMINATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ AU CÉ (COOPTATION)**	Madame Maria Sol Terraza, coordonnatrice des programmes pour l'organisme Le point Cardinal, propose sa candidature à titre de membre de communauté au CÉ. Mme Terraza, qui siégeait au CÉ de l'école Sainte-Bibiane l'an dernier, se présente brièvement.	**Approuvée à l'unanimité (03-CE-28-09-2026)**	**CONSIDÉRANT** les articles 42 et 43 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), prévoyant dans la composition du CÉ la présente de deux représentants de la communauté qui ne sont pas membres du personnel de l'école et qu'ils seront nommés par les membres visées aux paragraphes 1 à 4 des mêmes articles; ; **CONSIDÉRANT** une candidature unique pour ce poste ;

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
				Il est unanimement **RÉSOLU** : d'**APPROUVER** la nomination de Mme Terraza comme membre représentant de la communauté au CÉ de Sainte-Bibiane.
8.	**FONCTIONNEMENT DU COMITÉ (ADOPTION)** **8.1 Règle de régie interne** **8.2 Calendrier des séances** **8.3 Gestion des communications internet et externes**	8.1 Règle de régie interne La direction présente le document des régies internes. 8.2 Calendrier des séances La direction présente le calendrier des séances pour l'année 2026-2027. • 28 septembre 2026 • 26 octobre 2026 • 14 décembre 2026 • 25 janvier 2027 • 22 mars 2027 • 26 avril 2027 • 17 mai 2027 • 7 juin 2027 8.3 Gestion des communications internes et externes	**Adoptée à l'unanimité** **(04-CE-28-09-2026)**	**CONSIDÉRANT** que, selon l'article 67 de la LIP qui prévoit que le CÉ établit ses règles de régie interne ; **CONSIDÉRANT** que, selon le même article, ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire ; **CONSIDÉRANT** les propositions de la direction présentée lors de la séance ; Il est unanimement **RÉSOLU** : d'**ADOPTER** les règles de fonctionnement du comité.

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
		Les membres discutent de la gestion des communications entre le CÉ et les parents de l'école. Communications internes; utilisation du groupe Teams Communications externes; utilisation de la boite courriel institutionnelle, padlet-école, mensuel de la direction avec un ajout d'une section des communications du CÉ.		
9.	**BUDGETS (ADOPTION)** **9.1 Fonctionnement du conseil d'établissement** **9.2 Perfectionnement du CÉ**	9.1 Fonctionnement du conseil d'établissement 400$ 9.2 Perfectionnement du CÉ 400$	**Adoptée à l'unanimité** **(05-CE-28-09-2026)**	**CONSIDÉRANT** l'article 66 de la LIP qui prévoit que le CÉ adopte son budget de fonctionnement ; Il est unanimement **RÉSOLU** : d'**ADOPTER** les budgets alloués au CÉ.
10.	**MISE À JOUR DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE**	La direction présente le document mis à jour des règles de fonctionnement du service de garde. La modification suivante a été apportée aux règlements par le CSSDM en juillet 2026 : La contribution financière demandée pour un élève qui fréquente le service de garde pour deux (2) périodes et plus pendant la journée fixe est de **10$** pour un maximum de 5 heures par jour	**Adoptée à l'unanimité** **(06-CE-28-09-2026)**	**CONSIDÉRANT** l'article 77.2 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement adopte les règles de fonctionnement du service de garde ; **CONSIDÉRANT** que les règles sont établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues en vertu de l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique;

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
				CONSIDÉRANT les règles de fonctionnement proposées par le/la directeur(trice) de l'école et présentées lors de la présente séance; Il est unanimement **RÉSOLU :** **d'ADOPTER** les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027 présentées lors de la présente séance.
11.	**LEVÉE DE FONDS – VÊTEMENTS PROMOTIONNELS (ADOPTION)**	La direction présente le document de proposition de la levée de fonds annelle de vêtements promotionnels de l'école Sainte-Bibiane. Les membres discutent des besoins de financement de l'école. Il est nommé qu'au-delà d'une campagne de financement, ce projet est principalement reconduit annuellement dans l'objectif d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'école, donc les tarifs, bas, mais au prix du marché, sont raisonnables. Les membres contestent cependant le choix des couleurs; gris : trop neutre, rouge : rappelant trop l'école secondaire voisine. Un membre relancera le parent responsable de la levée de fond pour voir à d'autres options de couleurs.	**Adoptée à l'unanimité (07-CE-28-09-2026)**	**CONSIDÉRANT** l'article 94 de la LIP qui prévoit notamment que le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toutes somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école; **CONSIDÉRANT** la présentation du document Il est unanimement ou majoritairement **RÉSOLU :** **d'ADOPTER** la proposition de levée de fonds. Le CÉ approuvera dans un 2e temps le choix de couleur. (Par CÉ virtuel par courriel)

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions	
12.	**PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS NÉCESSITANT UN CHANGEMENT AUX HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE QUOTIDIENNE DES ÉLÈVES OU UN DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX DE L'ÉTABLISSEMENT (APPROBATION)**	La direction propose la programmation des activités élaborées avec la participation des enseignants. -Les deux groupes de préscolaire : Sortie au Mont-Royal le 23 octobre. Départ à 9h30, retour à 15h00. Les aides à la classe, qui sont également les éducatrices respectives de ces groupes, les accompagneront. Le transport est sans frais avec les navettes de la STM. -Les trois groupes du 2e cycle : Sortie au Salon du Livre de Montréal le 26 novembre 2026. Départ à 9h45, retour 14h00. Transport en commun de la STM (navette, si possible). Billet d'autobus aux frais de l'école.	**Approuvée à l'unanimité (08-CE-28-09-2026)**	**CONSIDÉRANT** l'article 87 de la LIP qui prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école; **CONSIDÉRANT** les activités éducatives proposées par la direction de l'école et dont les détails sont présentés en Annexe; Il est unanimement **RÉSOLU :** **d'APPROUVER** la liste des activités éducatives**.**
13.	**POINT D'INFORMATIONS** **13.1 Direction** **13.2 Personnel enseignant** **13.3 Service de garde** **13.4 CIPE**	13.1 Direction La direction annonce le déficit de l'an dernier au service de garde ainsi que les raisons. La direction fait un retour sur rentrée; AGA, rencontre de parents, photo scolaire 13.2 Personnel enseignant Le personnel voit cette année scolaire comme une transition positive avec l'arrivée du CIPE. 13.3 Service de garde		

Prise de note par Véronique Piperno

Présidence	Direction

École Sainte-Bibiane

Nº	Points à l'ordre du jour	Notes et délibérations	Prise de décision/Résolutions
		La direction présente le document préparé par la technicienne du service de garde. Ce document en annexe comporte le calendrier et les tarifs des journées pédagogiques. Les tarifs ayant déjà été approuvés par le CÉ le 11 mai 2026, ce document est présenté en tableau synthèse comme communications aux parents. 13.4 CIPE La direction présente l'ébauche du padlet du CIPE. La première rencontre du CIPE aura lieu ce mercredi, à 17h00. La direction sera présente avec les parents membres. Le fonctionnement du comité devra être discuté lors de cette rencontre pour s'assurer une communication et une participation des membres enseignants sans toute fois les contraindre à des réunions le soir hors de leur amplitude de travail. Marie-Hélène Rochon, enseignante, est membre du CIPE et du CÉ. Elle sera donc, accompagnée par la direction, la personne-ressource pour assurer une communication entre les deux comités. Des membres du CIPE pourraient également être invités à des rencontres du CÉ pour présenter certains projets. Il est également proposé qu'une section CIPE soit créée sur le padlet de l'école pour y placer un résumé des informations et demandes du comité. Une section CIPE pourrait aussi être ajoutée à l'infolettre mensuelle de la direction.	
10.	**LEVÉE DE LA SÉANCE**	L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19h48.	

Présidence **Direction d'établissement**

Prise de note par Véronique Piperno

Présidence	Direction